

# De la prison à la banque : itinéraires du chemin de ronde

Autor(en): **Ripoll, David**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Kunst + Architektur in der Schweiz = Art + architecture en Suisse = Arte + architettura in Svizzera**

Band (Jahr): **68 (2017)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-736895>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

David Ripoll

# De la prison à la banque : itinéraires du chemin de ronde

Il est d'usage d'associer le chemin de ronde avec la forteresse médiévale. Mais sait-on qu'il a existé dans d'autres bâtiments et à des époques moins reculées ? Après avoir servi la défense militaire, le chemin de ronde s'introduit au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'architecture carcérale, avant d'apparaître au tournant du XX<sup>e</sup> siècle dans les sous-sols des établissements bancaires.

Dans son ouvrage *Surveiller et punir* (1975), Michel Foucault a fixé son attention sur le modèle panoptique, faisant du dispositif circulaire imaginé par Jeremy Bentham le fondement de la prison moderne et, par extension, le modèle abstrait de la société disciplinaire. Si sa thèse est plus que jamais d'actualité, il reste que l'architecture des prisons telle qu'elle s'est développée depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ne se réduit pas, loin s'en faut, à l'application du modèle benthamien. Même si celui-ci transparait généralement dans une surveillance exercée depuis un poste central, la plupart des prisons intègrent un mode d'inspection périphérique jugé essentiel : le chemin de ronde.

Le chemin de ronde a existé bien avant la prison, si l'on entend par ce vocable un édifice composé de cellules individuelles et destiné à l'enfermement. Ménagé dans l'épaisseur d'une muraille et protégé sur son côté extérieur par des créneaux, il est tout d'abord une composante de l'architecture militaire, châteaux ou fortifications. Comme son nom l'indique, il permet la ronde, autrement dit une surveillance exercée sur les abords par les soldats affectés à la garde.

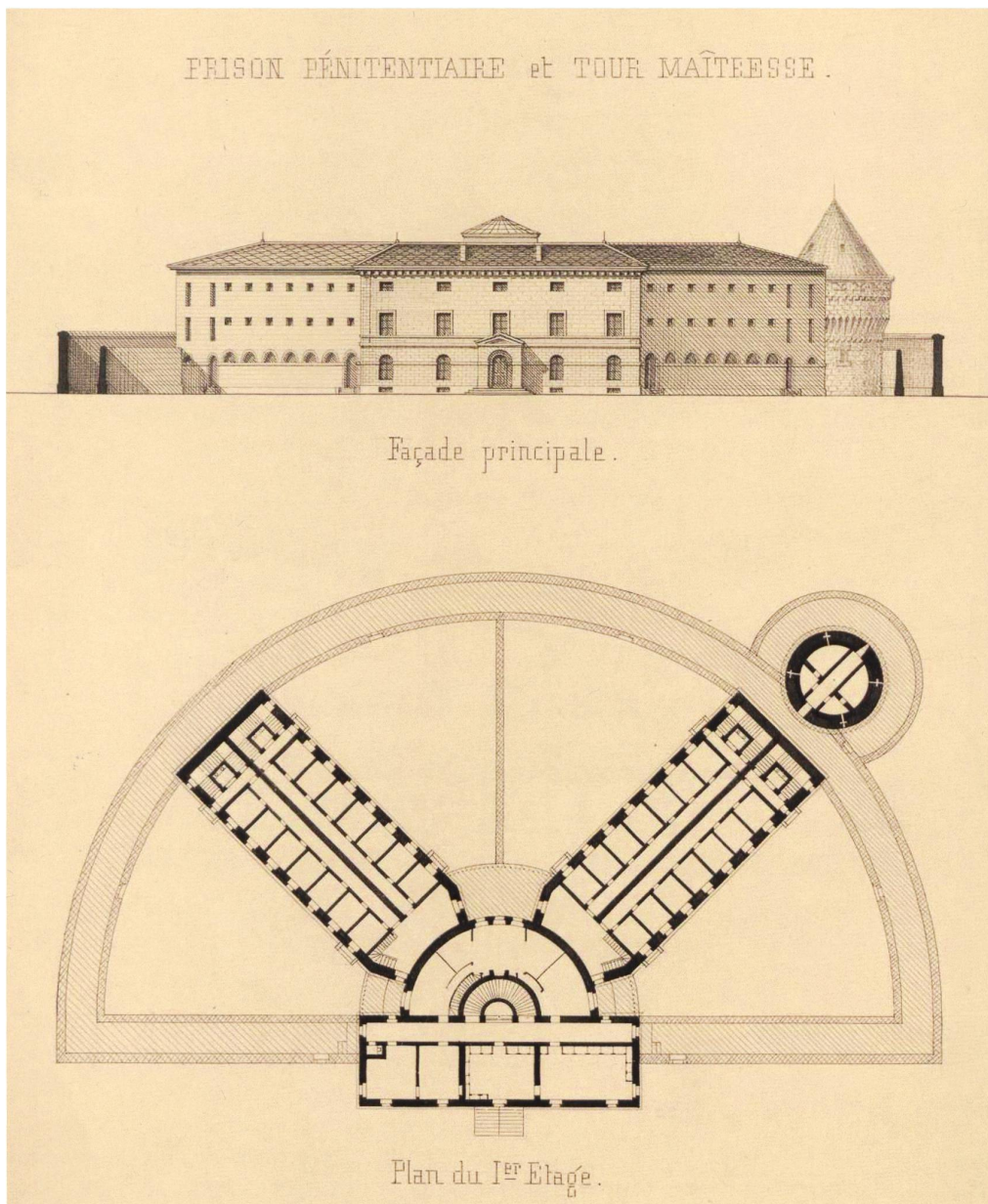
Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le nom et la chose apparaissent dans la construction civile, plus précisément dans l'architecture carcérale. Dans ce domaine, Genève fait figure de pionnière, puisque c'est là qu'est construite la première prison radiale du continent – radiale parce qu'elle articule des ailes à un corps central comme les rayons d'une roue à son axe –, selon un modèle anglais que l'architecte Samuel Vaucher adapte aux conditions locales (fig. 1)<sup>1</sup>. Vaucher, en particulier, ajoute au modèle anglais un chemin de ronde : ménagé entre deux murs d'inégale hauteur, il forme un couloir d'observation établi sur le pourtour du site pénitentiaire. Il est bien

évident qu'en regard de son usage militaire, la visée du dispositif s'inverse : destiné à empêcher les évasions et non plus les invasions, il protège la société du détenu et non pas le contraire. Si sa position en périphérie est toujours constante, le chemin de ronde carcéral est au niveau du sol ; abandonnant le point de vue surplombant, il est là pour acculer, tel une bête, celui qui aspire à « faire le mur ». Par la possibilité de circulation qu'il offre aux gardiens, il complète en définitive la surveillance exercée depuis le noyau central de la prison.

Nouveauté ou archaïsme ? Très en avance dans la réflexion sur l'architecture des prisons, les Anglo-Saxons se passent généralement du chemin de ronde (« surrounding passage »), considérant sans doute qu'il est redondant avec le plan radial dont ils sont les ardents défenseurs<sup>2</sup>. Du côté français, on le considère en revanche comme « un puissant moyen de prévenir les tentatives d'évasion », comme l'écrit Pierre Louis Baltard dans son *Architectonographie des prisons* (1829). Il est légitime de penser qu'au-delà de son utilité réelle, le chemin de ronde bénéficie, en France, d'un attachement particulier à l'idée qu'une prison doit ressembler à une forteresse pour être efficace<sup>3</sup>. Rappelons à titre d'exemple le projet de l'architecte Théodore Charpentier pour une prison pénitentiaire, où les formes les plus lisibles de l'architecture castrale sont convoquées à des fins dissuasives (fig. 2)<sup>4</sup>. Quoi qu'il en soit, le chemin de ronde, inscrit dans les directives émises par le gouvernement<sup>5</sup>, sera omniprésent dans les prisons françaises, et ceci jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

Revenons à la prison de Vaucher. Le fait que son chemin de ronde ait pu être inspiré par des exemples français ne fait pas de la prison pénitentiaire de Genève une architecture « parlante »





**Fig. 1** La prison pénitentiaire de Genève, architecte Samuel Vaucher. Bibliothèque de Genève, Centre d'iconographie genevoise

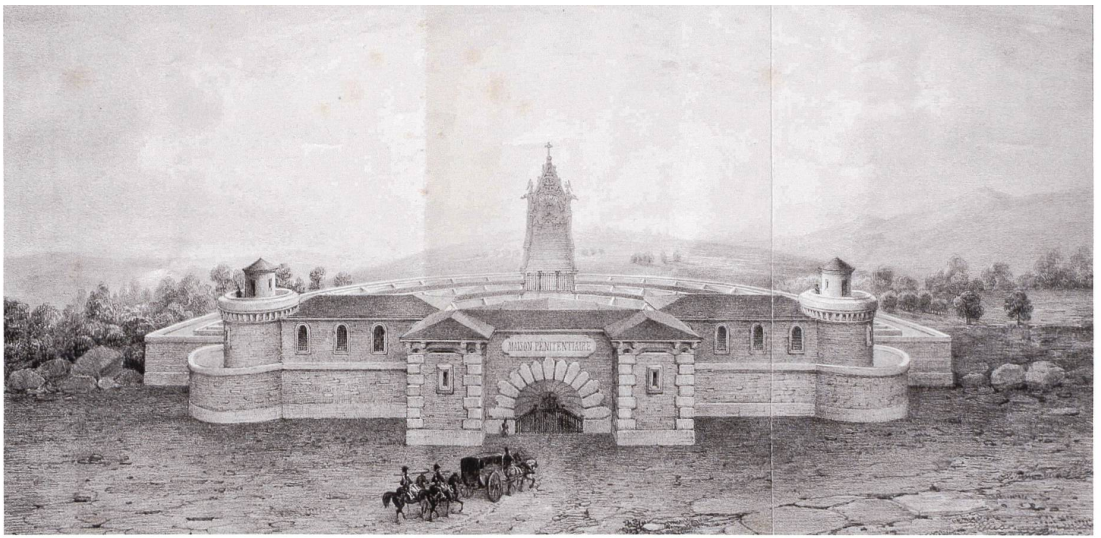
pour autant, puisqu'il est totalement invisible de l'extérieur. L'édifice présente, de fait, une apparence si peu redoutable que certains vont même jusqu'à le qualifier de « mignon »<sup>6</sup>. On peut dès lors supposer que c'est le site qui assume ici une fonction expressive: calés sur un ancien bastion protégé par des fossés, le bâtiment central et ses deux ailes profitent par ailleurs de la présence d'une tour de défense médiévale, où l'on enfermera les sujets les plus récalcitrants. Un tel environnement suffit peut-être à conférer à la prison une tonalité sinon terrifiante, du moins intimidante. On conviendra donc que dans la prison de Vaucher comme dans beaucoup d'autres, la présence d'un chemin de ronde s'explique surtout par

l'effet dissuasif qu'il produit sur les détenus. Qui va en effet prendre le risque d'escalader un mur pour se retrouver coincé dans un couloir et à la merci des gardiens?

C'est précisément l'efficacité théorique du dispositif qui va motiver son apparition à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'architecture bancaire. Mais ce ne sera pas au même niveau: dans la plupart des établissements genevois ou lausannois étudiés, il est présent en sous-sol, entre la salle des coffres et le mur extérieur de l'édifice (fig. 3)<sup>7</sup>. A noter également qu'après s'être retourné contre un danger intérieur dans son passage de la fortification à la prison, le chemin de ronde effectue une ultime conversion: c'est à nouveau

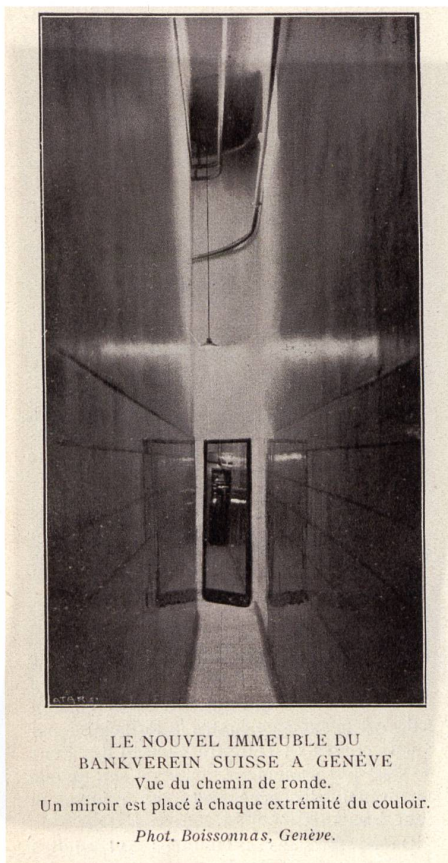
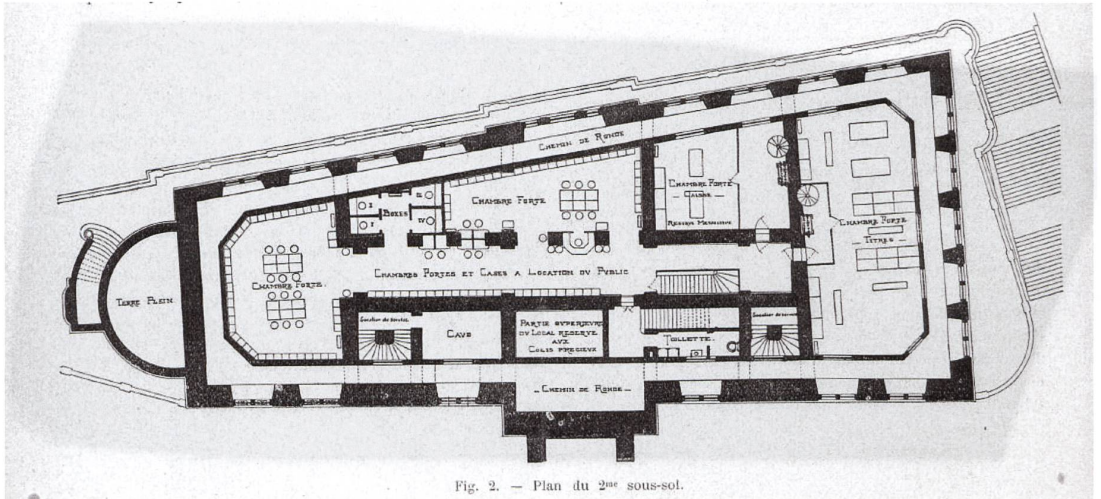


**Fig. 2** Théodore Charpentier, Projet pour prison pénitentiaire, 1838. Bibliothèque de Genève, Centre d'icongraphie genevoise



**Fig. 3** Banque cantonale vaudoise, place St-François, Lausanne, plan du 2<sup>e</sup> sous-sol, architecte Francis Isoz (tiré de: *Bulletin technique de la Suisse romande*, n°23, 10 déc. 1904, p. 406)

**Fig. 4** Chemin de ronde du Schweizerischer Bankverein, rue de la Corrairie, Genève, architecte Edmond Fatio (tiré de: *La Patrie suisse*, 26 mars 1913, p. 71)



l'agression extérieure – effraction cette fois-ci et non plus invasion – qu'il s'agit de contrecarrer. Un cas de chemin de ronde propre à décourager toute velléité de vol est celui du bâtiment du *Schweizerischer Bankverein* (Société de banque suisse), construit à Genève par l'architecte Edmond Fatio entre 1910 et 1912 (fig.4). Tout d'abord, le couloir est cantonné de miroirs, permettant aux surveillants d'avoir une vue sur tous les côtés (la Banque nationale, inaugurée à Berne au même moment, présente la même caractéristique). Mais surtout, comme le rapporte *La Patrie suisse*, «un système d'inondation permet de noyer instantanément les chemins de ronde et l'abord de la chambre forte»<sup>8</sup>. Mélange de chemin de ronde et de fossés inondables, cette invention digne d'un film de James Bond a-t-elle jamais fonctionné? Dans tous les cas, en faisant du lieu du délit l'espace de la peine, ce dispositif véhicule un fantôme effrayant: celui d'une justice immédiate et sans appel, qui se passe de tribunal comme de prison. ●



## Notes

1 Sur cette prison, je me permets de renvoyer à mon étude « La prison pénitentiaire de Rive, dite aussi prison de la tour Maîtresse », dans : Isabelle Brunier (dir.), *Genève, espaces et édifices publics*, Berne, SHAS, 2016 (Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, vol. 4), pp. 168-175.

2 Ils lui préfèrent un « surrounding space » irrégulier, séparant la prison proprement dite du mur extérieur. Voir notamment: Society for the improvement of prison discipline, *Remarks on the form and construction of prisons*, London, 1826.

3 Bruno Foucart, « Architecture carcérale et architectes fonctionnalistes en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans : *Revue de l'art*, n° 32, 1976, pp. 37-56.

4 Claire Illi, « Le projet pénitentiaire de Théodore Charpentier », *Criminocorpus* [En ligne], *Varia*, mis en ligne le 7 novembre 2014, consulté le 11 juillet 2017. URL : <http://criminocorpus.revues.org/2840>.

5 « Art. 1<sup>er</sup> La prison sera entourée d'un chemin de ronde formé, autant que possible, par deux murs d'enceinte entièrement isolés l'un de l'autre et du bâtiment principal de la prison » (*Instruction et programme pour la construction des maisons d'arrêt et de justice*, Paris, 1841, p. 13).

6 Louis Mathurin Moreau-Christophe, *Rapport à M. le Comte de Montalivet sur les prisons de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse*, Paris, Impr. royale, 1839, p. 149.

7 A Genève : Caisse d'Epargne (Marc Camoletti, 1910), Schweizerischer Bankverein (Edmond Fatio, 1912), Crédit Suisse (Maurice Turrettini, 1932), Union de Banques Suisses (Peyrot et Bourrit, 1942) ; à Lausanne : Banque cantonale vaudoise (Francis Isoz, 1904), Banque nationale suisse (Henri Verrey et Alfred Heydel, 1911), Banque populaire suisse (Georges Epitau, 1913), Société de Banque suisse (Maurice Schnell et Charles Thévenaz, René Bonnard, 1923), Union de Banques Suisses (Jean Taillens et Charles Dubois, Maurice Schnell et Charles Thévenaz, 1923).

8 « Bankverein Suisse », dans : *La Patrie suisse*, 26 mars 1913, p. 71.

## L'auteur

David Ripoll travaille à l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève (Office du patrimoine et des sites) et à l'Unité de Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève. Il est par ailleurs chargé d'enseignement aux universités de Neuchâtel (Institut d'histoire de l'art et de muséologie) et Lausanne (Section d'histoire de l'art).  
Contact : [david.ripoll@etat.ge.ch](mailto:david.ripoll@etat.ge.ch)

## Zusammenfassung

### Vom Gefängnis bis zur Bank: die Wege des Wehrgangs

In Befestigungsanlagen von Städten und in der Architektur alter Burgen sind uns Wehrgänge ein vertrauter Anblick. Zu finden sind sie jedoch auch in Gefängnissen des 19. und 20. Jahrhunderts. Das Beispiel aus Genf (Samuel Vaucher, 1825) zeigt auf, dass eine Institution, die sich die neusten Erkenntnisse auf ihrem Gebiet zunutze machte – namentlich bezüglich der Überwachung von einem zentralen Punkt aus –, den von den mittelalterlichen Burgen geerbten peripheren Wehrgang durchaus zu integrieren verstand. Dabei ging es nicht mehr darum, Eindringlinge abzuwehren, sondern Fluchtpläne zu verhindern. Damit endet der Weg der Wehrgänge jedoch noch lange nicht, tauchen sie doch Ende des 19. Jahrhunderts, insbesondere in Genf und Lausanne, in der Bankenarchitektur wieder auf. Neue Anwendung, andere Funktion: Hier galt es nicht mehr, Ausbrüche zu verhindern, sondern räuberischen Absichten entgegenzuwirken. Das Ganze spielte sich im Untergeschoss ab, wo sich der Tresorraum und die Kassenschränke der Bank befinden.

## Riassunto

### Dalla prigione alla banca: evoluzioni del cammino di ronda

Motivo ricorrente nelle fortificazioni di una città e nell'architettura dei castelli, il cammino di ronda è presente anche nelle prigioni dei secoli XIX e XX. L'esempio di Ginevra (Samuel Vaucher, 1825) mostra come un istituto carcerario tra i più moderni – in particolare per quanto riguarda la sorveglianza esercitata da una postazione centrale – non sia incompatibile con il cammino di ronda periferico ereditato dal castello medievale. In questo caso lo scopo del camminamento non è più respingere un'invasione, bensì impedire le evasioni; ma l'impiego del cammino di ronda conosce in seguito ulteriori sviluppi. Dalla fine del XIX secolo riappare nell'architettura bancaria, in particolare a Ginevra e a Losanna, con tutt'altra tipologia e tutt'altra funzione: è l'infrazione e non più l'evasione a dover essere contrastata; tutto si svolge ormai nel sottosuolo, dove si trova la cassaforte che contiene il tesoro della banca.